

Suivi animation en matière d'habitat

Département du Maine-et-Loire

Marie-Laure CLOAREC Géraldine GUYON

Direction de l'Habitat et du Logement CS 94104 – 49 941 ANGERS Cedex 02 Tel : 02 41 18 80 67

ml.cloarec@maine-et-loire.fr g.guyon@maine-et-loire.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Accompagner la requalification et l'adaptation du parc privé,
- Revitaliser les centres bourgs par une requalification de l'habitat

TYPE D'AIDE

Subvention / prime

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Département du Maine-et-Loire

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Collectivités territoriales

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

- Opérations faisant l'objet d'un engagement de l'ANAH,
- Opérations réalisées en maîtrise d'ouvrage des EPCI voire communes
- Opérations situées dans le territoire de la délégation.

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Suivi animation pour 3 à 5 ans :

- 25% plafonnés à 10 000€ annuel sur les PIG et OPAH classique,
- 25% plafonnés à 17 500€ annuel pour les OPAH R-R et OPAH-RU.

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

ANAH

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS

Inclus au budget 2024 Ingénierie habitat : 270 000€

BILAN DES ANNÉES PRÉCÉDENTES

2023 : 12 suivi-animation d'OPAH pour un engagement financier de 169 168 € 2022 : 12 suivi-animation d'OPAH pour un engagement financier de 195 000 € 2021 : 14 suivi-animation d'OPAH pour un engagement financier de 199 718 €. 2020 : 10 suivi-animation d'OPAH pour un engagement financier de 151 483 €. 2019 : 3 suivi-animation d'OPAH pour un engagement financier de 52 500 €. 2018 : 5 suivi-animation d'OPAH pour un engagement financier de 71 500 €. 2017 : 6 suivi-animations d'OPAH pour un engagement financier de 61397 €. 2016 : 4 suivi-animations d'OPAH pour un engagement financier de 12 682 €. 2015 : 10 suivi-animations d'OPAH pour un engagement financier de 54 217 €. 2014 : 21 suivi-animations d'OPAH pour un engagement financier de 86 624 €.

OBSERVATIONS

De 2022 à 2024 : soutien départemental et du syndicat d'électricité (SIEML) aux EPCI pour le développement d'un service local d'information de 1er niveau et de conseil personnalisé à la rénovation énergétique de l'habitat (budget annuel de 22 500 € en 2022 et de 26 500 € en 2023 et 2024).

